

Parcs Leitrim numéro 2 et 9

Détails de la consultation publique

Une réunion portes ouvertes au sujet de l'aménagement proposé des parcs Leitrim numéro 2 et 9 s'est tenue le 12 juin 2019, à la salle Lions de Gloucester de l'aréna Fred-G.-Barrett du 3280, chemin Leitrim. Un avis concernant la réunion portes ouvertes a été publié dans la section Engagement du public d'Ottawa.ca, dans un message d'intérêt public de la Ville d'Ottawa, ainsi que par les bureaux du conseiller G. Darouze et de la conseillère C. Meehan. Le personnel a aussi demandé aux constructeurs d'habitation et aux promoteurs immobiliers des lotissements Cowan's Grove et Lilythorne d'en aviser les nouveaux acheteurs. Environ 25 personnes étaient présentes à la réunion. Les plans conceptuels ont également été publiés dans la section Engagement du public d'Ottawa.ca. Des fiches de commentaires ont été distribuées et recueillies lors de la réunion portes ouvertes. Le public devait faire part de ses commentaires au plus tard le 28 juin 2019.

Sommaire des commentaires et des réponses du public

Commentaires

- L'ajout d'un enclos à chiens au parc Leitrim n° 2 (parc communautaire) est fortement recommandé. Justifications ou remarques : 41 % des ménages canadiens comptent au moins un chien; opinion clairement exprimée pendant la réunion; cela permettrait de garder les chiens dans un certain périmètre du parc.
- Je crois qu'un enclos clôturé pour les chiens serait un merveilleux ajout. J'ai vu qu'il y aura des espaces verts dans le parc n° 2 qui pourraient être reconvertis à cet effet.
- J'aimerais qu'il y ait un parc canin, de préférence dans le parc n° 9, mais l'endroit m'importe peu, du moment qu'il y en a un. Il devrait être clôturé.

Réponse : La ville dispose de neuf enclos clôturés réservés aux chiens sans laisse; cela ne représente qu'un faible nombre par rapport aux 1 060 parcs de la Ville. Le plus près de chez vous se trouve au parc Rideau View du 910, chemin Earl Armstrong à Riverside-Sud. Un nouvel enclos est prévu dans la phase 2 du parc du Jubilé de diamant de Leitrim; ce parc canin sera situé à l'angle nord-ouest de l'intersection promenade Kelly Farm et voie Trollius, soit environ à 1,7 km des parcs Leitrim numéro 2 et 9. La construction de la phase 2 a débuté en automne 2019 et doit se

terminer en automne 2020. L'enclos clôturé aura une superficie d'environ 0,4 hectares (1 acre).

L'approche adoptée par la Ville a été d'ajouter progressivement des enclos pour chiens dans les parcs où l'espace et le budget le permettent ainsi que dans les lieux compatibles avec les autres installations des parcs et les utilisations des terrains avoisinants. Pour bien fonctionner et être entretenus adéquatement par le personnel des Opérations relatives aux parcs, les enclos doivent avoir une superficie suffisante, un revêtement approprié (granite décomposé pour les petits et mélange de granite décomposé et d'aires gazonnées pour les grands), un drainage adéquat, des installations d'entreposage des déchets (comme de grands conteneurs enterrés), une protection des troncs d'arbres, des places pour s'asseoir en bordure d'une voie accessible, un périmètre et un sas d'entrée clôturés ainsi qu'un passage pour les véhicules d'entretien et un stationnement. Les enclos clôturés réservés aux chiens sans laisse se situent généralement loin des terrains de jeux, des terrains de sport et des maisons. Les normes de la Ville prévoient une surface totale de 0,3 à 0,6 hectare pour ce type d'enclos. L'espace et le budget sont insuffisants pour installer un enclos clôturé réservé aux chiens sans laisse aux parcs Leitrim n° 2 et 9.

Commentaire : Panneaux chiens interdits... j'espère qu'il y en aura.

Réponse : Les Services des règlements municipaux de la Ville sont responsables de l'application de la Politique sur les chiens dans les parcs. La politique établit des critères justes et uniformes qui, appliqués partout dans la Ville, garantissent l'accès aux parcs aux chiens accompagnés de leurs propriétaires ainsi que l'absence de chiens dans les parcs, les portions de parc ou durant des activités dans les parcs qui ne conviennent pas à la présence de chiens. La politique prévoit les types de désignations suivants : chiens interdits, chiens en laisse, chiens permis (sans laisse), désignation « mixte » (combinaison des trois autres désignations). La politique explique aussi la marche à suivre pour faire changer la désignation d'un parc.

Pour lire la politique, consultez le lien suivant :

<https://ottawa.ca/fr/loisir-et-parcs/parcs-et-espace-vert/parcs-chiens>

Si un parc n'a pas de désignation, par défaut, la désignation est « chien en laisse ». Les Services des règlements municipaux choisiront la désignation des nouveaux parcs en s'appuyant sur la Politique sur les chiens dans les parcs et présenteront leurs suggestions au conseiller de quartier pour approbation. Une fois un parc désigné, le public ou l'association communautaire peut présenter une demande de changement de désignation aux Services des règlements municipaux.

Des avis seront affichés pour informer le public d'un changement de désignation.

Commentaire : Il est recommandé d'ajouter des projecteurs aux terrains de tennis en plus de l'éclairage de la patinoire extérieure. Justifications ou remarques : cela permettrait de jouer tard en soirée les chaudes journées d'été.

Réponse : L'étendue des travaux de génie électrique du parc Leitrim n° 2 a été modifiée pour inclure l'ajout d'éclairage aux terrains de tennis et de pickleball.

Commentaires

- Bien que la présence de bancs pour s'asseoir soit reconnue et appréciée, il serait hautement souhaitable d'ajouter des tables de pique-nique. Justifications ou remarques : l'ajout de tables de pique-nique renforcerait le sentiment d'appartenance et encouragerait les gens à passer plus de temps dans le parc.
- Plus de bancs dans le parc n° 2.

Réponse : Le nombre de tables de pique-nique dans le parc n° 2 est passé de deux à quatre. Le parc n° 2 aura aussi quatre bancs. L'objectif est de prévoir des places pour s'asseoir au terrain de jeu, au belvédère, au terrain de tennis et au terrain de soccer. On propose d'installer quatre bancs au terrain de jeu du parc n° 9. Le nombre final de bancs pourrait varier selon le coût des autres installations du parc.

Commentaires

- Compte tenu du nombre prévu de visiteurs pendant les périodes achalandées, le nombre de places de stationnements (24) est jugé insuffisant. On considère que la solution suggérée – utiliser les routes du voisinage comme places de stationnement supplémentaires – n'est pas optimale. Justifications ou remarques : sur les plans, il semble y avoir amplement de place pour doubler la taille proposée du stationnement.
- Plus de stationnements, au moins le double.
- Plus de places de stationnement pour le parc n° 2.
- Le nombre de places de stationnement (24) n'est pas suffisant pour un parc de cette envergure. J'aimerais qu'on en ajoute au moins 20 de plus.

Réponse : La capacité du stationnement passera à 31 places de stationnement; le budget actuel du projet permet d'intégrer ce changement. Les nouvelles places se trouveront au sud du stationnement, pour qu'on puisse envisager de l'agrandir à l'avenir. Le stationnement donne sur trois rues publiques; sa façade totale est d'environ 459 m. Il y a suffisamment de stationnements sur rue pour pallier le manque de stationnement pendant les périodes achalandées.

Commentaire : L'intention de transformer la patinoire extérieure en terrain de basket-ball pendant le printemps et l'été fait l'unanimité. Justifications ou remarques : double usage louable; popularité grandissante du basket-ball.

Réponse : C'est noté.

Commentaires

- Y aura-t-il des bacs à ordures?
- L'examen approfondi du nombre de réceptacles à déchets et de leur emplacement est recommandé. Justifications ou remarques : réduction des détritiques à terre; les réceptacles se remplissent vite les jours achalandés et il ne semble jamais y en avoir suffisamment.

Réponse : Trois poubelles installées sur dalle de béton sont prévues pour le parc n° 2 et deux pour le parc n° 9. Pour être facilement accessibles au personnel des Opérations relatives aux parcs, les poubelles seront situées en bordure de l'entrée des sentiers des parcs et près des rues. Si nécessaire, l'été, le personnel des Opérations relatives aux parcs ajoutera temporairement des réceptacles à déchets supplémentaires.

Commentaire : L'intention de planter différentes espèces d'arbres, particulièrement des espèces indigènes, est fortement appréciée. On propose une initiative pour encourager chaque foyer du quartier à acheter et à planter un arbre. Justifications ou remarques : zones d'ombre et environnement sain pour les humains et les animaux; fierté de posséder un arbre et renforcement du sentiment d'appartenance; réduction des coûts qui permettrait d'ajouter d'autres installations au plan.

Réponse : L'aménagement du parc inclura la plantation d'arbres par l'entrepreneur du promoteur, conformément au processus d'aménagement réalisé par le promoteur. Une fois la construction du parc terminée, les résidents ou un organisme comme l'association communautaire peuvent approcher la Direction des services forestiers de la Ville pour proposer de planter plus d'arbres. L'initiative communautaire de plantation d'arbres nécessiterait l'approbation de la Direction des services forestiers et de la Direction de la planification des parcs et des installations et pourrait nécessiter une autorisation d'accès.

Commentaire : Moins de bouleaux (allergies sévères)

Réponse : Aucun bouleau ne sera planté dans les parcs. Il y a un bouleau noir qui pourrait être conservé dans le parc no 2.

Commentaire : Nous aimons tous les saules pleureurs.

Réponse : La plantation de saules noirs est prévue en bordure de l'étang adjacent. L'étang représente un environnement plus propice à l'épanouissement du saule que le parc.

Commentaire : Prévoit-on des tactiques pour atténuer la présence de moustiques? (Ils seraient attirés par les sapins)

Réponse : Non, aucune tactique précise n'a été mise en place. L'aménagement global du parc empêchera l'accumulation d'eau.

Commentaire : On recommande d'enlever l'aire de jets d'eau des plans. Justifications ou remarques : En cette période de changements climatiques, il sera de plus en plus critique d'économiser l'eau. En moyenne, la consommation d'eau par ménage canadien est déjà très élevée par rapport à celle des autres pays industrialisés; les aires de jets d'eau sont difficiles d'entretien et l'ouverture de la plupart de celles qui sont déjà installées dans la Ville est retardée à cause de « problèmes mécaniques »; les économies permettraient d'ajouter d'autres installations au plan.

Réponse : Les aires de jets d'eau sont populaires auprès des jeunes enfants, qui les trouvent amusantes. La Ville reçoit de nombreuses demandes de résidents qui veulent ce type d'installations dans leur quartier. La Ville a pour approche d'installer des aires de jets d'eau sur son territoire, principalement dans les grands parcs comme le parc Leitrim n° 2, qui visent une zone plus grande et attirent plus de résidents. La Ville évalue les habitudes en matière de consommation des aires de jets d'eau après quelques années. Si les données indiquent une consommation excessive, un projet est lancé pour réduire la consommation d'eau. Le processus d'aménagement du parc tient compte des problèmes mécaniques des aires de jets d'eau, et les exigences relatives à l'entretien sont prévues dans le budget de fonctionnement de la Ville. Par ailleurs, les aires de jets d'eau peuvent aussi soulager des températures élevées dues aux changements climatiques. Le personnel n'est pas en faveur du retrait de l'aire de jets d'eau du plan du parc Leitrim n° 2.

Commentaire : Si c'est possible d'un point de vue logistique, une piste pour courir autour du terrain de soccer serait un bon ajout.

Réponse : Le parc n'est pas assez grand pour qu'on installe une piste de course de 400 m autour du terrain de soccer. Les pistes se trouvent normalement sur le terrain des écoles, des collèges et des universités plutôt que dans les parcs de la Ville, à l'exception de la piste en polyuréthane qui fait partie de l'installation d'athlétisme Terry-Fox, un grand complexe d'athlétisme et de terrains de sports.

Commentaires

- Par exemple, dans le parc près de chez-moi, les postes d'exercices sont très populaires (barres de traction, barres parallèles, etc.). Moi-même et d'autres les utilisons régulièrement, leur présence encourage les adultes à rester actifs lorsqu'ils accompagnent leurs enfants au parc.
- Équipement de sport pour adulte (p. ex. barres de traction).
- Quelques structures d'entraînement physique pour les adultes et panneaux explicatifs au parc n° 2.

Réponse : Le personnel est en faveur de l'ajout d'un parc de conditionnement physique au parc de Leitrim n° 2. Par contre, le budget alloué au réaménagement du parc ne permet pas cet ajout. Advenant le déblocage de fonds, il y aurait assez d'espace pour installer un parc de conditionnement physique à l'avenir. Le cas échéant, la Ville installera comme d'habitude des panneaux explicatifs pour l'équipement de conditionnement physique.

Commentaire

- Est-ce qu'il serait possible d'avoir un plus grand terrain de jeu au parc n° 2? Dans tous les parcs, l'endroit le plus achalandé est le terrain de jeu, mais ici, il est un peu petit pour le nombre d'enfants qui fréquenteront le parc.

Réponse : La taille et l'équipement du terrain de jeu sont conçus pour offrir plusieurs options de jeux convenant à un parc communautaire :

- Balançoire à deux portiques munie d'un siège baquet, de deux sièges avec ceinture et d'un siège accessible
- Aire de jets d'eau
- Structure de jeu pour enfants munie d'une glissade double, d'une structure pour grimper, d'un poste de transfert et d'un petit banc
- Jeu à ressort
- Tourniquet
- Structure de jeu pour jeunes munie d'une glissade courbée, d'un mur d'escalade incliné, d'une structure à grimper en accordéon et d'un poste de transfert
- Grande structure pour grimper équipée de multiples éléments de jeux, d'une liaison en surplomb menant à la structure de jeu pour jeunes, d'une toile d'araignée (mur en corde, pour grimper), de pods d'agilité (pods flottants sur poteaux mobiles), d'un hamac en corde, d'un grimpeur Infinity Flex, d'un grimpeur Ocean Surge (muni de marches alternant d'un côté à l'autre) et d'éléments surélevés pour se suspendre (barreaux, poignées fixes et anneaux mobiles)

- Grimpeur Infinity Wing
- Panneaux de jeu sur les structures
- Bac à sable

La taille du terrain de jeu et le choix d'équipement conviennent à un parc communautaire. L'équipe de projet vérifiera si le budget permet l'ajout d'équipement lors de l'étape de conception détaillée du projet. L'accent sera mis sur l'ajout d'équipement de jeu à l'aire de jeux pour enfant.

Commentaire : Il faudrait de plus gros modules de jeux pour enfants au parc n° 2 (p. ex un module à glissoires doubles). On s'attend à ce que beaucoup d'enfants fréquentent ce parc. Je ne crois pas qu'il n'y ait pas assez de place pour les bébés et les tout-petits.

Réponse : L'aire de jeux pour enfants âgés de 18 mois à 5 ans est plus petite que celle pour les jeunes. La structure de jeu pour enfants proposée est munie d'une glissoire double. L'équipement de jeu pour enfants comprend aussi un jeu à ressort, un tourniquet et son propre bac à sable. Quelques éléments adaptés aux enfants de 18 mois à 5 ans font partie de l'aire de jeux pour jeunes. L'équipe de projet vérifiera s'il est possible d'ajouter un plus gros module de jeu ou un autre élément indépendant à l'aire de jeux pour enfants plus tard, lors de l'étape de conception détaillée du projet.

Commentaire : Il faudrait éloigner un peu plus le terrain de jeu des maisons en raison du bruit.

Réponse : Le terrain de jeu sera relocalisé dans une direction nord-ouest, plus près de la patinoire avec bandes permanente, pour l'éloigner des maisons de l'avenue Longworth et pour assurer une meilleure visibilité et faciliter l'accès au parc de stationnement.

Commentaire : Au début, la présence d'une aire de planche à roulettes dans le parc n° 2 avait été mentionnée dans un rapport d'information. Nous espérons qu'il ne s'agit pas d'une décision définitive. De nombreux voisins n'apprécient pas la présence d'une aire de planche à roulettes dans le parc d'un quartier tranquille.

Réponse : Un terrain de planche à roulettes figurait dans le plan de parc local modifié du parc n° 2 de Leitrim et dans les premières esquisses des plans de conformité des installations du parc. Il devait se situer dans le coin nord-ouest du parc, entre le terrain de soccer et terrasse Highgarden. Le personnel s'inquiétait du fait que le terrain de planche à roulettes se trouve trop près des maisons avoisinantes et a décidé de le retirer des plans de réaménagement du parc.

Commentaire : Les sièges accessibles sont bien, mais malheureusement, ils ne conviennent pas aux enfants qui ont un tonus musculaire très élevé et qui ne peuvent pas s'asseoir; ceux-ci ont tendance à glisser. Je dois m'asseoir avec ma fille et la tenir dans ce type de balançoire et ça devient de plus en plus difficile.

Je vous envoie cette photo d'une balançoire qui permet aux enfants de rester couchés. Elle se trouve au parc de Sacha, un parc totalement accessible, situé à l'Original, en Ontario. Ce parc vient aussi tout juste de recevoir des subventions pour une aire de jets d'eau.

J'espère que la Ville envisagera d'installer plus de balançoires de ce type. Les enfants aux besoins particuliers peuvent rester couchés et les autres enfants peuvent s'asseoir dessus.

Tout le monde y trouve son compte.

Réponse : Les balançoires-soucoupe sont conformes aux normes en matière d'accessibilité que suit la Ville et sont une solution acceptable pour remplacer les sièges accessibles. Les balançoires du parc n° 9 de Leitrim ont été modifiées pour inclure une balançoire-soucoupe, deux sièges avec ceintures et deux sièges baquets.

Commentaire : De nombreuses personnes ne sont pas au courant des heures d'ouverture des parcs dans la Ville. Est-ce qu'il serait possible d'installer une affiche?

Réponse : Le Règlement n° 2004-276 (Règlement sur les parcs et les installations) de la Ville d'Ottawa régit l'utilisation des installations et des parcs municipaux et encourage un comportement responsable de la part des usagers. Il décrit les heures d'ouverture des parcs comme suit.

3. HEURES D'OUVERTURE

1) Aucune personne n'a le droit :

- a) de rester ou de pénétrer dans un parc entre 23 h et 5 h sauf à titre de spectateur ou de participant lors d'une activité approuvée par le directeur;
- b) de rester dans un parc après qu'ait pris fin l'activité à laquelle elle assistait à titre de spectateur ou de participant entre 23 h et 5 h; ou de pénétrer dans un endroit où un panneau de signalisation indique que l'entrée n'est pas autorisée ou auquel l'accès est défendu ou restreint par d'autres moyens.

(2) Nonobstant le paragraphe 3(1), lorsque les heures d'ouverture d'un parc sont affichées et diffèrent de celles du paragraphe 3(1), aucune personne ne doit rester ou pénétrer dans le parc en dehors des heures affichées, pourvu que ces heures ne soient pas après 23 h ou avant 5 h.

(3) Lorsque les heures d'ouverture affichées sont après 23 h et avant 5 h, les dispositions des alinéas 3(1)a) et b) s'appliquent.

La Ville n'affiche les heures d'ouverture que si les horaires d'un parc en particulier diffèrent de ceux du règlement municipal ou s'il y a continuellement des problèmes dans un parc en particulier, où des personnes ou des groupes ne respectent pas les heures d'ouverture inscrites dans le règlement municipal.